



N° de résolution
ou annotation

2018-09-2018

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de bonifier le contrat de la gérante de 400\$, pour ses tâches du 21, 22 et 23 septembre 2018.

11.0 Demandes diverses

11.1 Prêt de tables pour Rock-Ouest

ATTENDU la demande de prêt de tables pour le festival équestre Rock-Ouest ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'autoriser le prêt de 10 tables à Rock-Ouest, pour la tenue des kiosques d'exposants au festival équestre les 21 et 22 septembre prochain.

11.2 Prêt de salle pour la Fabrique

ATTENDU la demande de la Fabrique pour un prêt de salle Lac-Abitibi, pour le 30 septembre 2018, pour la tenue de leur activité de la Veillée des âmes ;

2018-09-219

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophia Chalifour, appuyée par M. Jocelyn Poirier et résolu à l'unanimité, d'autoriser le prêt de la salle Lac-Abitibi à la Fabrique, à la condition que le ménage soit entièrement refait suite à l'activité.

12.0 Rapport des comités

13.0 Période de questions

14.0 Sujets divers

14.1 Départ du chef pompier

2018-09-220

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité, d'honorer M. Ghislain Lévesque, chef pompier sortant, pour ses années d'implication au sein de la brigade des pompiers de Roquemaure depuis plus de 30 ans, lors de la soirée honorifique des bénévoles.

15.0 Levée de la séance

2018-09-221

À 21h01, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau demande la levée de la séance.

ADOPTÉ.

Patricia Lamarre
Directrice générale



Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

2018-10-222

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, mesdames Sophia Chalifour et Marie-Eve Garand, conseillères, ainsi que messieurs Marcel Mainville et Rodrigue Morneau, conseillers.

Était également présente, Mme Patricia Lamarre, directrice générale.

Étaient absents : Mme Chantal Mainville, conseillère et M. Jocelyn Poirier, conseiller.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute 20h08, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 38.0 Ouverture de la séance;
- 39.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 40.0 Adoption du procès-verbal du 4 septembre;
- 41.0 Correspondance;
- 42.0 Trésorerie:
 - 42.1 Dépenses de septembre;
 - 42.2 Remboursement des frais de déplacements;
- 43.0 Retour sur les questions adressées au conseil en séance;
- 44.0 Formation élus : Les rôles et responsabilités des élu(e)s;
- 45.0 Adoption de politique : Municipalisations des chemins privés ouverts au public;
- 46.0 Contrats de déneigement :
 - 46.1 Chemin de la Plage Lepage;
 - 46.2 Chemin de la Plage Mainville;
 - 46.3 Camping municipal;
- 47.0 Projet de règlement sur le code d'éthique des employés;
- 48.0 Demandes diverses :
 - 48.1 Autorisation de cueillette de bouteilles et de cannettes vides;
 - 48.2 Prêt de salle pour les loisirs;
 - 48.3 Remboursement de frais de déneigement;
- 49.0 Camping municipal : demande de dérogation au règlement 105;
- 50.0 Rapport des comités;
- 51.0 Période de questions;
- 52.0 Sujets divers;
- 53.0 Levée de la séance.

3.0 Adoption du procès-verbal de septembre

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018, sa lecture est dispensée.

Mme Marie-Eve Garand s'abstient de voter, vu son absence à cette séance.

2018-10-223

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à la majorité, d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

4.0 Correspondance

M. le maire fait état de la correspondance pertinente.



N° de résolution
2018-10-224

5.0 Trésorerie

5.1 Dépenses de septembre

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer au montant de : 45 625,88 \$

Pour le camping municipal :

Liste à payer au montant de : 3 783,54 \$

Salaire net : 10 560,47 \$

5.2 Remboursement de frais de déplacements

ATTENDU les demandes de remboursement de frais de déplacement de:

M. Sébastien Roy, au montant de 344,82 \$;
Mme Marie-Eve Isabelle, au montant de 450,80\$;
M. Léo Plourde, au montant de 80,16\$.

ATTENDU que ces demandes sont complètes et conformes;

2018-10-225

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser le remboursement de ces frais de déplacements.

6.0 Retour sur les questions adressées au conseil en séance

M. le maire répond aux questions qui étaient demeurées sans réponse à la dernière séance ordinaire.

7.0 Formation élus : Les rôles et responsabilités des élus(e)

2018-10-226

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Mme Chantal Mainville à la formation en ligne *Les rôles et responsabilités des élu(e)s*, au coût de 300\$, auprès de la FQM.

8.0 Adoption de politique : Municipalisation des chemins privés ouverts au public

Mme Marie-Eve Garand, conseillère, explique aux citoyens présents les différentes options qui seront offertes aux propriétaires de terrains desservis par un chemin privé ouvert au public sur le territoire de la municipalité de Roquemaure, suite à l'adoption de la politique, soient :

- Une demande de municipalisation, conformément à la politique municipale;
- Une requête de prise en charge;



N° de résolution
ou annotation

2018-10-227

- Le statu quo, où aucune intervention ne sera faite par la municipalité pour l'entretien du chemin privé ouvert au public.

ATTENDU les recommandations du comité de travail sur les chemins privés ;

ATTENDU QUE la municipalité veut adopter une politique balisant les critères de municipalisation des chemins privés ouverts au public ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophia Chalifour, appuyée M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'adopter la politique de subvention de municipalisation des chemins privés.

9.0 Contrat de déneigement

9.1 Plage Lepage

Reporté.

9.2 Plage Mainville

Reporté.

9.3 Camping municipal

Reporté.

10.0 Projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés

Mme Marie-Eve Garand donne un avis de motion et dépose un projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

11.0 Demandes diverses

11.1 Autorisation de cueillette de bouteilles et de cannettes vides

Mme Marie-Eve Garand s'abstient de participer à la prise de décision, signifiant que sa fille bénéficiera de cette cueillette puisqu'elle participe au voyage.

ATTENDU la demande d'autorisation de cueillette de bouteilles et de cannettes vides présentée par l'école Dagenais de Palmarolle;

ATTENDU QUE cette collecte vise à autofinancer un voyage éducatif à New York en juin 2019 ;

2018-10-228

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à la majorité d'autoriser la cueillette de bouteilles et de cannettes vides sur le territoire de la municipalité de Roquemaure, par les élèves de l'école Dagenais de Palmarolle, la semaine du 1^{er} au 6 janvier 2019.

11.2 Prêt de salle pour le Club des loisirs

ATTENDU la demande du Club des loisirs pour le prêt de la salle Lac-Abitibi, pour la tenue d'une soirée d'Halloween ;

2018-10-229

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité, d'autoriser le prêt de la



N° de résolution
ou annotation

2018-10-230

salle Lac Abitibi au Club des loisirs de Roquemaure, à la condition que le ménage soit entièrement refait suite à l'activité.

11.3 Remboursement de frais de déneigement

La municipalité a reçu une demande de remboursement de frais de déneigement d'une citoyenne du chemin de la Plage municipale. La citoyenne devra adresser sa demande de remboursement à l'entrepreneur qui a exécuté les travaux.

12.0 Camping municipal : demande de dérogation au règlement 105

ATTENDU le règlement municipal de Roquemaure #105, relatif aux chiens ;

ATTENDU QUE les règlements municipaux s'appliquent aussi au camping municipal, à moins d'avis contraire ;

ATTENDU QUE le règlement 105 prévoit qu'un nouvel arrivant peut demander une dérogation au règlement, dans certaines conditions ;

ATTENDU QU'un nouveau client du camping a présenté une telle demande de dérogation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation aux conditions suivantes :

- Le chien visé devra en tout temps être maintenu dans un enclos fermé, lorsqu'il sera en dehors de la roulotte du propriétaire.
- Le propriétaire devra s'assurer que la porte de l'enclos ne pourra être ouverte que par les personnes qu'il aura autorisées.
- Lorsque le chien devra sortir de l'enclos, il devra obligatoirement porter une muselière et être tenu en laisse courte (moins de 2 mètres) et accompagné de son maître.
- Le chien ne pourra en aucun temps se trouver dans les parcs et terrains de jeux.

13.0 Rapport des comités

14.0 Période de questions

2018-10-231

Mme Marie-Eve Garand, conseillère, propose que le conseil fasse une mention de félicitations aux organisateurs de Rock-West pour la tenue de leur première édition. Les commentaires reçus sont très positifs. La proposition est appuyée par M. Marcel Mainville et est résolu à l'unanimité.

15.0 Sujets divers

15.1 Avis de motion du règlement de prise en charge des chemins privés ouverts au public

Mme Marie-Eve Garand, conseillère, donne un avis de motion et dépose un projet de règlement de prise en charge des chemins privés ouverts au public.

15.2 Adhésion à camping Québec



N° de résolution
ou annotation
2018-10-232

2018-10-233

Il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'adhérer à Camping Québec pour la classification du camping.

15.3 Félicitation à la nouvelle députée Abitibi-Ouest

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité d'envoyer une lettre de félicitations à Mme Suzanne Blais, nouvelle députée d'Abitibi-Ouest.

16.0 Levée de la séance

À 21h05, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau demande la levée de la séance.

ADOPTÉ.

Patricia Lamarre
Directrice générale



Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2018 à 22h04, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville, Sophia Chalifour et Marie-Eve Garand, conseillères, ainsi que messieurs Marcel Mainville, Rodrigue Morneau et Jocelyn Poirier, conseillers.

Était également présente, Mme Patricia Lamarre, directrice générale.

1.0 Ouverture de la séance

Les membres du conseil étant tous présents, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation et la séance extraordinaire débute à 22h04.

La séance est présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Prolongation du contrat de l'inspecteur municipal

2018-10-234

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de prolonger le contrat de l'inspecteur municipal à compter du 1^{er} novembre 2018, jusqu'au 31 octobre 2019.

3.0 Formation de l'inspecteur municipal

2018-10-235

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité d'accepter le partage des coûts entre les cinq municipalités desservies par l'inspecteur municipal, pour sa participation à la formation « L'urbanisme en territoire agricole », dispensée à Val d'Or le 5 novembre prochain.

4.0 Levée de la séance

2018-10-236

À 22h10, M. Jocelyn Poirier propose la levée de la séance.

ADOPTÉ.



Léo Plourde
Maire

Patricia Lamarre
Directrice générale et
secrétaire-trésorière



N° de résolution
ou annotation

2018-11-237

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville, Sophia Chalifour et Marie-Eve Garand, conseillères, ainsi que messieurs Marcel Mainville et Jocelyn Poirier conseillers.

Était également présente, Mme Patricia Lamarre, directrice générale.

Était absent : M. Rodrigue Morneau, conseiller.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h14, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 54.0 Ouverture de la séance;
- 55.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 56.0 Adoption du procès-verbal du 2 et du 30 octobre 2018;
- 57.0 Correspondance;
- 58.0 Trésorerie:
 - 58.1 Dépenses d'octobre;
 - 58.2 Remboursement des frais de déplacements;
 - 58.3 Reddition MTQ;
- 59.0 Retour sur les questions adressées au conseil en séance;
- 60.0 Déclaration d'intérêts pécuniaires;
- 61.0 Dates des séances du conseil pour l'année 2019;
- 62.0 Autorisation à signer le contrat de vente du lot 5 519 553;
- 63.0 Contrat coupe de bois;
- 64.0 Mandat comptable;
- 65.0 Déménagement du piano;
- 66.0 Adoption de la politique de prise en charge des chemins privés ouverts au public;
- 67.0 Adoption de règlements :
 - 67.1 Code d'éthique des employés;
 - 67.2 Prise en charge de chemins privés ouverts au public;
- 68.0 Contrats de déneigement :
 - 68.1 Plage Mainville;
 - 68.2 Page Lepage;
 - 68.3 Camping;
 - 68.4 Portes et bacs, patinoire;
- 69.0 Demandes diverses :
 - 69.1 Comité d'aide au développement de Roquemaure;
 - 69.2 Club du Souvenir;
 - 69.3 Club des loisirs;
- 70.0 Rapport des comités;
- 71.0 Période de questions;
- 72.0 Sujets divers;
- 73.0 Levée de la séance.

3.0 Adoption des procès-verbaux d'octobre

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre et de la séance extraordinaire du 30 octobre 2018, leur lecture est dispensée.

Mme Chantal Mainville et M. Jocelyn Poirier étaient absents à la séance du 2 octobre.



2018-11-239

N° de résolution
ou annotation

2018-11-240

2018-11-241

Il est proposé par Mme Sophia Chalifour, appuyée par Mme Marie-Eve Garand résolu à la majorité, d'adopter le procès-verbal du 2 octobre tel que présenté.

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par Mme Chantal Mainville résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'adopter le procès-verbal du 30 octobre tel que présenté.

4.0 Correspondance

M. le maire fait état de la correspondance pertinente.

5.0 Trésorerie

5.1 Dépenses d'octobre

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophia Chalifour, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer au montant de : 28 961,35 \$

Pour le camping municipal :

Liste à payer au montant de : 8 754,92 \$

Salaire net :

12 991,49 \$

5.2 Remboursement de frais de déplacements

ATTENDU les demandes de remboursement de frais de déplacement de:

M. Sébastien Roy, au montant de 901,74\$;

Mme Marie-Eve Isabelle, au montant de 47,38\$;

M. Léo Plourde, au montant de 95,28\$.

ATTENDU que ces demandes sont complètes et conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Jocelyn Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser le remboursement de ces frais de déplacements.

5.3 Reddition MTQ

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports verse une compensation de 111 250 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;



N° de résolution
ou annotation

2018-11-243

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, que la municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

6.0 Retour sur les questions adressées au conseil en séance

Seule la question portant sur le démantèlement de la tour d'Explornet à la Plage Lepage n'a pas été répondu à la dernière séance. Nous n'avons toujours pas la réponse précise à cette question. Selon l'information reçue actuellement, la tour serait possiblement démantelée à compter d'avril 2019.

7.0 Déclaration d'intérêts pécuniaires

Mesdames Chantal Mainville, Sophia Chalifour et Marie-Eve Garand, de même que Messieurs Léo Plourde, Rodrigue Morneau, Marcel Mainville et Jocelyn Poirier déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires, conformément à la Loi.

8.0 Date des séances du conseil pour l'année 2019

2018-11-244

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal, conformément au règlement en vigueur, en maintenant l'heure de début de la séance à 20h. Les séances ordinaires se tiendront donc :

8 janvier	5 février	5 mars
2 avril	7 mai	4 juin
2 juillet	6 août	3 septembre
1 ^{er} octobre	5 novembre	3 décembre

9.0 Autorisation à signer le contrat de vente du lot 5 519 553

ATTENDU la résolution 2018-06-170 acceptant l'offre d'achat pour le lot 5 519 553 ;

ATTENDU QUE les acheteurs, Mme Jovette Godbout et M. Alain Parent, acceptent la condition stipulant que tous les frais reliés à cette transaction soient entièrement à leur charge ;

2018-11-245

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée M. Jocelyn Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser M. le maire Léo Plourde à signer le contrat de vente du lot 5 519 553 au nom de la municipalité de Roquemaure.

10.0 Contrat de coupe de bois

2018-11-246

Il est proposé par Mme Sophia Chalifour, appuyée Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité, de donner le contrat de coupe de bois mort sur le lot 31 rang 3 appartenant à la municipalité de Roquemaure à M. Alain Pinard. Le contrat est d'une durée d'un an, renouvelable à la satisfaction des parties. Les droits payables à la municipalité pour le bois ramassé sont de 6\$ la corde.



N° de résolution
ou annotation

2018-11-248

11.0 Mandat comptable

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'accorder le contrat pour l'audit des états financiers 2018 à Daniel Tétreault CPA inc, au coût de 5400\$ plus taxes applicables, de même que pour la reddition de comptes Recyc-Québec, au coût de 615\$ plus taxes applicables

12.0 Déménagement du piano

ATTENDU QUE le nouveau directeur de l'école du Maillon souhaite se départir du piano de la municipalité se trouvant actuellement dans son bureau de l'école de Roquemaure ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite conserver ce piano ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de déménager le piano au camping municipal, pour le bénéfice des campeurs.

13.0 Adoption de la politique de prise en charge des chemins privés ouverts au public

Décision reportée.

14.0 Adoption de règlements

14.1 Code d'éthique des employés

ATTENDU l'avis de motion et la présentation du projet de règlement par Mme Marie-Eve Garand, conseillère, le 2 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE les procédures d'adoption du code d'éthique prévues à la loi ont été respectées ;

2018-11-249

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement #193 portant sur le code d'éthique des employés.

14.2 Prise en charge des chemins privés ouverts au public

M. Marcel Mainville se retire de la décision en raison de son conflit d'intérêt.

ATTENDU l'avis de motion et la présentation du projet de règlement par Mme Marie-Eve Garand, conseillère, le 2 octobre 2018 ;

2018-11-250

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée Mme Sophia Chalifour et résolu à la majorité des conseillers et conseillères, d'adopter le règlement #194 décrétant l'entretien de chemins privés ouverts au public pour l'hiver 2018-2019.

15.0 Déneigement

15.1 Plage Mainville



N° de résolution
ou annotation

2018-11-251

Messieurs Marcel Mainville et Jocelyn Poirier se retirent de la décision en raison de leur conflit d'intérêts.

ATTENDU la requête de prise en charge du déneigement du chemin de la Plage Mainville, complétée majoritairement par les propriétaires ayant une propriété sur ce chemin ;

ATTENDU le consentement des propriétaires de cette voie de circulation, autorisant la municipalité à prendre en charge l'entretien d'hiver de ce chemin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophia Chalifour, appuyée Mme Chantal Mainville et résolu à la majorité, d'accepter cette requête de prise en charge pour l'entretien d'hiver du Chemin de la Plage Mainville et d'accorder le contrat de déneigement de ce chemin pour l'hiver 2018-2019 à Jean-Guy Roy entrepreneur, au coût de 2 320,50\$ plus taxes applicables, conformément à la soumission datée du 4 septembre 2018.

15.2 Plage Lepage

ATTENDU la requête de prise en charge du déneigement du chemin de la Plage Lepage, complétée majoritairement par les propriétaires de ce chemin ;

ATTENDU le consentement des propriétaires de cette voie de circulation, autorisant la municipalité à prendre en charge l'entretien d'hiver de ce chemin ;

ATTENDU QUE la soumission et le contrat de la Ferme laitière Ste-Anne prévoyait une clause de renouvellement pour l'hiver 2018-2019, avec une majoration du coût de 2%, à la satisfaction des parties ;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas reçu d'avis de la Ferme laitière Ste-Anne à l'effet qu'elle ne souhaitait pas exécuter le contrat pour l'hiver 2018-2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité s'est montrée satisfaite de l'exécution du contrat de l'hiver 2017-2018 ;

2018-11-252

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de poursuivre le contrat avec la Ferme laitière Ste-Anne, au coût de 2 805\$ plus taxes applicables, pour l'hiver 2018-2019.

15.3 Camping municipal

ATTENDU QUE la soumission et le contrat pour le déneigement du camping municipal prévoient que le contrat était renouvelable automatiquement pour l'hiver 2018-2019, à la satisfaction des parties, avec une majoration du prix de 2% ;

ATTENDU QU'aucune des deux parties a manifesté d'insatisfaction dans la réalisation du contrat ;

2018-11-253

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de poursuivre le contrat avec la Ferme laitière Ste-Anne, au coût de 5 610\$ plus taxes applicables, pour l'hiver 2018-2019.



N° de résolution
ou annotation

2018-11-254

15.4 Portes et bacs, patinoire

ATTENDU toutes les problématiques rencontrées pour l'exécution de ces contrats au cours de la dernière année ;

ATTENDU l'explosion des coûts reliés à ces contrats, particulièrement celui de la patinoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité, de ne pas accorder de contrat pour le déneigement des portes des édifices municipaux, des bacs à déchets et à recyclage, ni pour la patinoire et de faire réaliser ces travaux en régie interne.

16.0 Demandes diverses

16.1 Comité d'aide au développement

2018-11-255

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de :

- concéder le prêt de la salle Lac-Abitibi, du Marais, de même que le local du comité jeunesse, sans aucun frais, pour l'activité honorifique des bénévoles, le 25 novembre prochain ;
- faire graver la plaquette au nom du récipiendaire du prix bénévole hommage;
- émettre un certificat-cadeau de 25\$, accompagné d'un livre du 50^e et du 75^e anniversaires de la municipalité, pour chaque nouvelle famille de Roquemaure;
- commanditer le calendrier du Comité d'aide au développement, pour le camping municipal, au montant de 50\$.

16.2 Club du Souvenir

2018-11-256

Il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par M. Jocelyn Poirier et résolu à l'unanimité, d'accepter de créditer 2 mois de service téléphonique, soit juin et juillet 2018 (73.97\$) au Club du Souvenir, puisque la ligne était inutilisable dû à un bris d'équipement.

16.3 Club des loisirs

2018-11-257

Il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'accorder une subvention au Club des loisirs de Roquemaure, pour l'activité « Fête des enfants », au montant maximum de 1400\$.

17.0 Rapport des comités

18.0 Période de questions

19.0 Sujets divers

19.1 Don Fondation Docteur-Jacques-Paradis

2018-11-258

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité, d'accorder un don à la Fondation Docteur-Jacques-Paradis, au montant de 210\$.



2018-11-259

N° de résolution
ou annotation

20.0 Levée de la séance

À 21h16, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, Mme Marie-Eve Garand demande la levée de la séance.

ADOPTÉ.

Léo Plourde
Maire

Patricia Lamarre
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

2018-12-260

Formules d'Affaires CCL (418) 689-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville et Marie-Eve Garand, conseillères, ainsi que messieurs Rodrigue Morneau, Marcel Mainville et Jocelyn Poirier conseillers.

Était également présente, Mme Patricia Lamarre, directrice générale.

Était absente : Mme Sophia Chalifour, conseillère.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h08, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant « Croix-Rouge », « Groupement forestier coopératif Abitibi », « Jean-Guy Roy entrepreneur inc. » et « comité ressources humaines » dans les sujets divers et en laissant ce dernier point ouvert.

- 74.0 Ouverture de la séance;
- 75.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 76.0 Adoption du procès-verbal du 6 novembre;
- 77.0 Correspondance;
- 78.0 Trésorerie:
 - 78.1 Dépenses de novembre;
 - 78.2 Remboursement des frais de déplacements;
 - 78.3 Reddition MTQ;
 - 78.4 Dépôt des états comparatifs;
 - 78.5 Règlement d'emprunt;
 - 78.6 Vente pour non-paiement de taxes;
- 79.0 Retour sur les questions adressées au conseil en séance;
- 80.0 Ressources humaines :
 - 80.1 Augmentations salariales;
 - 80.2 Cadeaux de Noël;
- 81.0 Soutien de la MRC pour adaptation des règlements d'urbanisme en conformité avec le nouveau schéma d'aménagement;
- 82.0 Attestation des coûts réalisés TECQ 2014-2018;
- 83.0 Fermeture pour la période des Fêtes;
- 84.0 Adoption de la politique de prise en charge des chemins privés ouverts au public;
- 85.0 Adhésions :
 - 85.1 Association des chefs en sécurité incendie du Québec;
 - 85.2 Club nautique;
 - 85.3 COMBEQ;
- 86.0 Règlement sur le traitement des élus;
- 87.0 Adoption du budget révisé OMH Roquemaure;
- 88.0 Résolution d'appui :
 - 88.1 Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires;
- 89.0 Camping :
 - 89.1 Adhésion à la campagne FQCC;
- 90.0 Rapport des comités;
- 91.0 Période de questions;
- 92.0 Sujets divers;
 - 92.1 Croix-Rouge;
 - 92.2 Groupement forestier coopératif Abitibi;
 - 92.3 Jean-Guy Roy entrepreneur inc.
 - 92.4 Comité ressources humaines;
- 93.0 Levée de la séance.



2018-12-261
ou annotation

2018-12-262

2018-12-263

3.0 Adoption du procès-verbal de novembre

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018, sa lecture est dispensée.

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

4.0 Correspondance

M. le maire fait état de la correspondance pertinente.

5.0 Trésorerie

5.1 Dépenses de novembre

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Jocelyn Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer au montant de : 6 059,52 \$

Pour le camping municipal :

Liste à payer au montant de : 1 905,02 \$

Salaire net :

7 006,08 \$

5.2 Remboursement de frais de déplacements

Aucune demande.

5.3 Reddition de comptes PAARRM

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à l'amélioration de la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dument rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'Aide financière a été octroyé est de compétence municipale et admissible au PAV ;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, que le conseil de la municipalité de Roquemaure approuve les dépenses d'un montant de 26 074,07\$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

5.4 Dépôts des états comparatifs

La directrice générale dépose les états comparatifs au 30 novembre 2018.

5.5 Règlement d'emprunt

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a contracté un prêt de 60 000\$ auprès de Caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest ;

ATTENDU QUE le solde de 33 400\$ est à échéance (terme de 5 ans) ;

ATTENDU la réception des taux pour le renouvellement du prêt avec Desjardins:

Taux fixe	1 an	4.58%
	2 ans	5.02%
	3 ans	5.11%
	4 ans	5.21%
	5 ans	5.30%
Taux variable 1 an	Taux préférentiel (3,95%) + 0,75%	5,95%

2018-12-264

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité, de renouveler le prêt avec Desjardins pour un terme fixe de 5 ans à un taux de 5,30%.

5.6 Vente pour non-paiement de taxes

2018-12-265

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité, d'autoriser la directrice générale à envoyer la liste des personnes endettées pour non-paiement de taxes municipales.

6.0 Retour sur les questions adressées au conseil en séance

7.0 Ressources humaines

7.1 Augmentations salariales

Reporté.

7.2 Cadeaux aux employés

2018-12-266

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Jocelyn Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'offrir aux employés réguliers un certificat cadeau d'une valeur de 50\$ chacun, échangeable dans un commerce de la municipalité.

L'employé contractuel recevra quant à lui, un certificat cadeau de 25\$, échangeable dans un commerce de la municipalité.

8.0 Soutien de la MRC pour l'adaptation des règlements d'urbanisme avec le nouveau schéma d'aménagement

Reporté.



N° de résolution
ou annotation

2018-12-267

9.0 Attestations des coûts réalisés TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères que:

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

10.0 Fermeture pour la période des Fêtes

Il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, secondée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de fermer le bureau municipal pour la période des Fêtes, soit du 24 décembre au 4 janvier inclusivement.

11.0 Adoption de la politique de prise en charge des chemins privés ouverts au public

Reporté.

2018-12-268



2018-12-269

N° de résolution
ou annotation

2018-12-270

2018-12-271

2018-12-272

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

12.0 Adhésion

12.1 Association des chefs en sécurité incendie du Québec

Il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par M. Jocelyn Poirier et résolu à l'unanimité de ne pas adhérer à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec.

12.2 Club nautique

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Jocelyn Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de renouveler l'adhésion au Club nautique du Lac-Abitibi, au coût de 30,00\$ et de mandater M. Marcel Mainville à titre de représentant du conseil pour assister à l'assemblée générale annuelle de l'organisme.

12.3 COMBEQ

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, au coût de 375\$ plus taxes applicables, au nom de l'inspecteur municipal, ce conditionnellement au partage de coûts avec les 4 autres municipalités desservies par l'inspecteur de Roquemaure.

13.0 Règlement sur le traitement des élus

Reporté.

14.0 Adoption du budget révisé de l'OMH Roquemaure

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'adopter le budget révisé de l'Office municipal d'habitation, prévoyant une contribution de la municipalité au montant de 2221\$ pour l'année 2018.

15.0 Résolution d'appui

15.1 Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques met à la disposition des organismes municipaux deux programmes pour le traitement et la valorisation des matières organiques, soit :

- le Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC);
- le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);

CONSIDÉRANT QUE le programme ACDC s'adresse qu'à certaines municipalités, et, dans certains cas, à une portion de leur territoire seulement ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) a réalisé des études pour l'implantation du compostage en Abitibi-Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE des études supplémentaires ont été requises récemment en raison des nouvelles normes liées aux milieux humides et des impacts financiers qui en découlent ;

CONSIDÉRANT QUE les scénarios sont toujours à l'étude présentement pour le traitement des matières organiques du territoire de la



N° de résolution
ou annotation

2018-12-273

MRCAO et que le compostage domestique et communautaire fait partie de l'une des options analysées ;

CONSIDÉRANT le délai très court pour déposer un projet au programme ACDC pour les composteurs domestiques et communautaires, soit le 31 décembre 2018, et ce, malgré que le nouveau cadre normatif de ce programme n'ait été diffusé qu'en janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 15-2008 qui déclare la compétence de la MRCAO dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, notamment à l'égard de leur traitement et de leur disposition ;

CONSIDÉRANT QUE la MRCAO souhaite déposer un projet dans le cadre du programme ACDC et qu'elle s'engage à effectuer régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité, que la municipalité de Roquemaure appuie le projet de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires.

16.0 Camping :

16.1 Adhésion à la campagne FQCC

2018-12-274

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité, que la municipalité n'adhère pas à la campagne « Camper au Québec » de la Fédération québécoise de camping et de caravaning.

17.0 Rapport des comités

18.0 Période de questions

19.0 Sujets divers

19.1 Contribution Croix-Rouge canadienne, division Québec

2018-12-275

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité, de procéder au décaissement de la contribution annuelle de 160\$, conformément à l'entente pour l'organisation des services aux sinistrés du plan de sécurité civile municipale.

19.2 Facture du Groupement forestier coopératif

2018-12-276

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité, d'autoriser la facture du Groupe forestier coopératif Abitibi, au montant de 4 719,44\$.

19.3 Facture du Jean-Guy Roy entrepreneur inc.

2018-12-277

Il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures de nivelage au coût de 859.59\$ et de diesel pour le camion autopompe au coût de 72.90\$, à Jean-Guy Roy entrepreneur inc.

19.4 Comité Ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités;



N° de résolution
2018-12-278

2018-12-279

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relation du travail;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relation de travail, s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité que la municipalité mandate le service de ressources humaines et relations de travail de la FQM, afin qu'il conseille et appui, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail et ce, au tarif horaire en vigueur.

20.0 Levée de la séance

À 21h10, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau demande la levée de la séance.

ADOPTÉ.



Léo Plourde
Maire

Patricia Lamarre
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

2018-12-280

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville et Marie-Eve Garand, conseillères, ainsi que messieurs Rodrigue Morneau et Marcel Mainville conseillers.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, secrétaire trésorière adjointe.

Était absent : M. Jocelyn Poirier conseiller et Mme Sophia Chalifour conseillère.

1.0 Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT les articles 152 et 153 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière adjointe déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 12 décembre 2018, incluant les membres absents, le cas échéant, conformément à l'article 156 du code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h08, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Ressources humaines ;
 - 3.1 Nomination comité ressources humaines
 - 3.2 Remplacement temporaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 3.3 Augmentation salariale directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
4. Trésorerie ;
 - 4.1 Demande marge de crédit municipalité
 - 4.2 Transfert de fonds du camping vers la municipalité
 - 4.3 Paiement Groupement Forestier Coopératif Abitibi
 - 4.4 Report dépôt budget au mois de janvier 2019
5. Mise à jour du livre des minutes ;
6. Suivi enquête sur allégation de non-conformité ;
7. Période de questions ;
8. Levée de la réunion.

3.0 Ressources humaines

3.1 Nomination comité ressources humaines



N° de résolution
ou annotation

2018-12-281

CONSIDÉRANT la nécessité de gérer le processus d'embauche des employés en fonction des besoins municipaux;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'encadrer les pratiques de gestion des ressources humaines de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'importance de développer et de recommander des échelles de salaire pour les employés;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer l'évaluation de performance du directeur général qui relève directement du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau secondé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de fonder un comité permanent de ressources humaines et de nommer Mme Marie-Ève Garand conseillère, M. Marcel Mainville conseiller et M. Léo Plourde maire à titre de représentant de ce comité.

3.2 Remplacement temporaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT la réception d'un arrêt de travail pour une durée indéterminée signée par le médecin traitant de la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 10 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que le conseil a déposé une demande au FQM pour trouver un directeur général par intérim d'expérience pour répondre à nos besoins municipaux;

CONSIDÉRANT que d'ici l'arrivée de la ressource la municipalité doit continuer de vaquer à ses obligations;

CONSIDÉRANT la disponibilité et les compétences de Mme Marie-Ève Isabelle qui travaille pour la municipalité depuis 2017;

2018-12-282

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Eve Garand secondée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de nommer Madame Marie-Eve Isabelle à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et de continuer les démarches avec la FQM pour un Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

3.3 Augmentation salariale secrétaire-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT QUE la tâche et la disponibilité supplémentaire demandées à Mme Marie-Ève Isabelle durant l'intérim au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT les compétences de madame Isabelle;

2018-12-283

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau secondé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité d'augmenter le salaire horaire de madame Isabelle de 16\$ à 20\$ de manière rétroactive, à partir du 10 décembre 2018, pour la durée de son intérim. Ainsi lorsqu'un directeur général par intérim d'expérience sera nommé Madame Isabelle reviendra à son salaire de base augmentée selon entente avec le conseil, soit 18\$h.

4.0 Trésorerie

4.1 Demande marge de crédit municipalité

Reporté



N° de résolution
2018-12-284

4.2 Transfert de fonds de camping vers la municipalité

CONSIDÉRANT la possibilité d'un manque de liquidité pour le compte de la municipalité de Roquemaure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de faire un transfert bancaire du Camping Municipale vers la Municipalité de Roquemaure au montant de 50 000\$ pour pallier un possible manque de liquidité et que cette somme sera remboursée dès l'ouverture d'un financement.

4.3 Paiement Groupement Forestier Coopératif Abitibi

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a trois factures à payer pour des travaux effectués par Groupement Forestier Coopératif Abitibi;

2018-12-285

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de payer le montant dû soit un total de 16 995,89\$.

4.4 Report dépôt budget 2019 au mois de janvier 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est pas prête à adopter son budget 2019;

CONSIDÉRANT l'attente d'une ressource externe de la FQM;

2018-12-286

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de reporter le dépôt du budget 2019 au mois de janvier 2019 et d'envoyer une lettre à la sous ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour lui faire l'état de la situation.

5.0 Mise à jour livre des minutes

Reporté

6.0 Suivi enquête sur allégation de non-conformité

CONSIDÉRANT la démission de Madame Sophia Chalifour a son poste de conseillère municipale au siège no 2;

CONSIDÉRANT le fait que notre inspecteur municipal, Monsieur Jean-Guy Hébert est chargé de faire respecter la réglementation municipale sur les permis;

CONSIDÉRANT la confiance que le conseil accorde à M. Hébert dans la gestion de ses dossiers;

2018-12-287

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Eve Garand secondée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de ne pas déposer ni transférer la plainte reçue en conseil à la CMQ et de traiter ce dossier via les règles et réglementations municipales discutés avec l'inspecteur municipal

7.0 Période de questions



N° de résolution
ou annotation

8.0 Levée de la réunion

À 20h30, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau demande la levée de la séance.

Léo Plourde

Léo Plourde
Maire

Marie-Live Isabelle

Marie-Live Isabelle
Secrétaire-trésorière adjointe



N° de résolution
ou annotation

Marie-Eve Isabelle
Secrétaire-trésorière adjointe

Léo Plourde
Maire

À 20h30, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue
Morneau demande la levée de la séance.

8.0 Levée de la réunion

2018-12-288